



**ksv advisory inc.**

150 King Street West, Suite 2308

Toronto, Ontario, M5H 1J9

T +1 416 932 6262

F +1 416 932 6266

ksvadvisory.com

---

**Dossier No.: 31-2084381**

**Dans l'affaire de la faillite de  
Danier Leather Inc.,  
de la Ville de Toronto, dans la province de l'Ontario.**

**Avis de la faillite et de la première assemblée des créanciers  
(paragraphe 102(1) de la Loi)**

Ce qui suit est une version française du paquet qui vous a été envoyé le 24 Mars, 2016.

Avis est donné de ce qui suit:

1. Danier Leather Inc. a déposé une cession en faillite le 21 Mars 2016 et KSV Kofman Inc. a été nommé syndic de l'actif du failli par le Bureau du surintendant des faillites, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenu le 11 Avril 2016, à 14h00, à l'hôtel Hyatt Regency Toronto on King , 370 King Street West, Salle King II , Toronto , Ontario.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créanciers doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 7 Avril 2016, à Toronto, Ontario

**KSV KOFMAN INC.**

**Syndic autorisé en insolvabilité**



Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)(e) et 66.14b) de la Loi)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante:

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition ou de la mise sous séquestre) de \_\_\_\_\_  
(nom du débiteur) de \_\_\_\_\_ (ville et province) et de la réclamation de  
\_\_\_\_\_, créancier.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de  
\_\_\_\_\_ (ville et province), certifie ce qui suit:

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou je suis \_\_\_\_\_ (préciser le poste ou la fonction) de \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou de son représentant).
2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
3. Le débiteur était, à la date de la faillite (ou à la date de la mise sous séquestre ou, s'il s'agit d'une proposition, à la date du dépôt de l'avis d'intention ou, à défaut, à la date du dépôt de la proposition), soit le \_\_\_\_\_, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexés doivent faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)
  - A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**  
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)  
En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :  
(Cochez ce qui s'applique.)
    - pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.
    - pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.  
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)
  - B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**  
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
  - C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**  
En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)
  - D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**  
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$.  
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)
  - E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**
    - J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.
    - J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.
  - F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**
    - J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.
    - J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.
  - G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**  
(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)  
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

**□ H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- 5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.
- 6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des 12 mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)
- 7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)
  - Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
  - Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

REMARQUE : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

Formulaire de procuration  
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)(e) et 66.15(3)b  
de la Loi)

Je, \_\_\_\_\_ (nom du créancier), de \_\_\_\_\_ (nom du village ou de la ville), créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne physique)

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne morale)

\_\_\_\_\_  
Témoin

Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

## LISTE DE CONTRÔLE POUR LES PREUVES DE RÉCLAMATION

La présente liste de contrôle vous aidera à remplir correctement la preuve de réclamation et, s'il y a lieu, la procuration. Veuillez vérifier chacun des points mentionnés.

### GÉNÉRALITÉS

- La signature d'un témoin est nécessaire.
- Le document doit être signé par la personne qui le remplit.
- Indiquez l'adresse complète à laquelle tous les avis ou toutes les lettres devront être envoyés (avec le numéro de téléphone, le numéro de télécopieur et, s'il y a lieu, l'adresse électronique).

### **Remarques:**

- Une preuve de réclamation peut être déposée par télécopieur.
- Un créancier peut voter personnellement ou au moyen d'une procuration aux assemblées des créanciers, pourvu que la preuve de réclamation ait été dûment remise au syndic avant le moment fixé pour l'assemblée.
- Le quorum à une assemblée des créanciers est constitué lorsqu'un seul créancier ayant une réclamation prouvée est présent en personne ou par procuration.
- Une personne morale peut voter par un mandataire autorisé aux assemblées des créanciers.
- Pour qu'une personne dûment autorisée ait le droit de voter, elle doit elle-même être créancier ou détenir une procuration en règle. Le nom du créancier doit figurer sur le formulaire de procuration.
- Un créancier a le droit de partage dans la distribution d'un actif pourvu que la preuve de réclamation ait été déposée avant la déclaration de la distribution.
- Dans le cas de la faillite d'un particulier, en cochant la case ou les cases appropriée(s) à la fin du formulaire de la preuve de réclamation, vous pouvez demander au syndic de vous aviser de tout changement important quant à la situation financière du failli ou de toute modification au montant que le failli doit verser à l'actif de la faillite, ou demander une copie du rapport rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli.

### PARAGRAPHE 1

- Le créancier doit fournir le nom légal au complet du particulier, de la société ou de l'entreprise.
- Si la preuve de réclamation est faite par une personne autorisée à agir au nom du créancier, cette personne doit déclarer sa position ou son titre.

### PARAGRAPHE 3

- Le montant à inscrire à titre de dette doit figurer au paragraphe 3.
- Un état de compte détaillé doit être joint à la preuve de réclamation et indiquer la date, le numéro et le montant de toutes les factures ou de tous les comptes ainsi que la date, le numéro et le montant de tous les crédits ou paiements. Le montant inscrit à l'état de compte doit correspondre au montant inscrit sur la preuve de réclamation.

### PARAGRAPHE 4

#### Remarques:

- **L'alinéa A** s'applique aux *réclamations non garanties*. En plus d'inscrire le montant de la réclamation, veuillez indiquer si la réclamation a un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
- **L'alinéa B** s'applique aux *réclamations des locateurs* dans le cadre d'une proposition commerciale. Veuillez vous assurer que la réclamation se rapporte à une proposition commerciale et, si tel est le cas, veuillez donner tous les détails de la réclamation.
- **L'alinéa C** s'applique aux *réclamations garanties*. Veuillez indiquer la valeur attribuable à la garantie et joindre une copie des documents relatifs à la garantie. De plus, veuillez annexer une copie des documents relatifs à l'enregistrement de la garantie.
- **L'alinéa D** s'applique aux *réclamations des agriculteurs, des pêcheurs ou des aquiculteurs*. Veuillez noter que la garantie n'est valable que si les produits d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur ont été livrés dans les quinze (15) jours précédant la date de la faillite. Veuillez annexer, le cas échéant, une copie de la convention de vente et du bordereau de livraison.

- **L'alinéa E** s'applique aux *réclamations des salariés*. Veuillez noter que de telles réclamations sont possibles uniquement en cas de faillite ou de mise sous séquestre de l'employeur, au bénéfice des employés pour le paiement des salaires non payés.
- **L'alinéa F** s'applique aux *réclamations des employés relatives au régime de pension*. Veuillez noter que de telles réclamations concernent les cotisations au fonds de retraite non versées qui demeurent en souffrance au moment de la faillite ou d'une mise sous séquestre de l'employeur.
- **L'alinéa G** s'applique aux *réclamations contre les administrateurs*. Veuillez noter que de telles réclamations sont possibles uniquement lorsqu'une proposition commerciale est déposée et qu'elle comporte, au profit des créanciers, des dispositions relatives à une transaction sur les réclamations contre les administrateurs.
- **L'alinéa H** s'applique aux *réclamations des clients d'un courtier en valeurs mobilières failli*. Veuillez vous assurer que la réclamation se rapporte à une réclamation de client pour des capitaux nets et, si tel est le cas, veuillez donner tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.

#### **PARAGRAPHE 5**

- En vertu de la définition de l'article 4 de la Loi, tous les demandeurs doivent indiquer s'ils sont liés ou non liés avec le débiteur, ou s'ils ont un lien de dépendance avec ce dernier.

#### **PARAGRAPHE 6**

- Tous les demandeurs doivent joindre une liste détaillée de tous les paiements ou crédits reçus ou consentis :
  - a) dans les trois (3) mois précédant l'ouverture de la faillite ou la proposition;
  - b) dans les douze (12) mois précédant l'ouverture de la faillite ou la proposition, si le débiteur et le créancier ont un lien de dépendance.

### **— PROCURATION —**

#### **REMARQUE**

La Loi autorise qu'une preuve de réclamation soit préparée par le représentant dûment autorisé du créancier. Toutefois, en l'absence d'une procuration dûment remplie, cette personne n'a pas le droit de vote à la première assemblée des créanciers ni le droit d'agir à titre de fondé de pouvoir des créanciers.

#### **GÉNÉRALITÉS**

- Pour qu'une personne dûment autorisée ait le droit de voter, elle doit elle-même être créancier ou détenir une procuration en règle. Le nom du créancier doit figurer sur la procuration.

#### **Remarques:**

- Un créancier peut voter en personne ou par procuration.
- La procuration peut être déposée en tout temps avant le moment fixé pour le vote à l'assemblée des créanciers.
- Une procuration peut être déposée auprès du syndic, en personne, par courrier ou par tout moyen de télécommunication.
- Dans le cas d'une personne morale, il n'est pas nécessaire que la procuration soit marquée du sceau de la société, à moins que les statuts constitutifs ou les règlements administratifs de la personne morale ne l'exigent.
- La personne désignée sur la procuration ne peut être substituée, à moins que la procuration ne prévoise un pouvoir de substitution.
- Un failli ou un débiteur ne peut voter par procuration à aucune assemblée de ses créanciers.
- Le syndic peut être nommé fondé de pouvoir de tout créancier.
- Une personne morale ne peut être nommée fondé de pouvoir.